

Institut de Formation Aux Professions de Santé



« Formation conduisant
au Diplôme d'Etat Infirmier »

EQUIPE PEDAGOGIQUE, ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE DE L'IFPS

- ✓ Une Coordinatrice Générale des Instituts du GHT
- ✓ Un responsable de l'IFPS, Adjoint à la Direction, Directeur IFAS et Directeur IFAES
- ✓ Une Coordinatrice du niveau 3 et 4 (AS, ambulancier, auxiliaire ambulancier)
- ✓ 14 formateurs du secteur sanitaire et social
- ✓ 1 documentaliste
- ✓ 1 formatrice assurant la pédagogie et innovation
- ✓ 3 secrétaires
- ✓ 1 agent d'entretien
- ✓ des intervenants extérieurs



MOYENS

- ✓ Salle informatique avec accès internet
- ✓ Centre de documentation (ouvrages et revues)
- ✓ Salles de Travaux Dirigés
- ✓ Salles de cours (Amphi...)
- ✓ Internet et WIFI
- ✓ Visioconférence
- ✓ Salle de simulation en santé
- ✓ Mannequin de moyenne fidélité
- ✓ Mannequins procéduraux



MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION INFIRMIERE

1- Procédure d'inscription via la plateforme "Parcoursup" :

- 1ère phase : Information et découverte des formations
- 2ème phase : Inscription et saisie des vœux
- 3ème phase : Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- 4ème phase : Réception des réponses et décision
- Dernière phase : Phase complémentaire

Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

2- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue

- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'Aide-soignant et/ou Auxiliaire de puériculture et vous avez exercé depuis au moins 3 ans en équivalent temps plein à la date d'inscription aux épreuves.
- Vous avez cotisé à un régime de protection sociale pour une durée minimum de 3 ans dans le cadre d'une activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves.

NB : les candidats de la Formation Professionnelle Continue, titulaires d'un baccalauréat au plus, peuvent également bénéficier de l'accès par Parcoursup.

Les épreuves :

1- Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Un entretien de 20 mn qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat. Le candidat fera l'illusion de ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

2- Epreuves écrites de sélection

L'épreuve écrite d'une heure est répartie en temps égal entre :

- Une sous-épreuve de calculs simples. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

- Une sous-épreuve de rédaction, et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social. Elle doit permettre d'apprécier les qualités rédactionnelles, les aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que la capacité à se projeter dans le futur environnement professionnel.

Chaque sous-épreuve est notée sur 10.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

Coût de l'inscription à la sélection : 100 €

LA FORMATION INFIRMIERE

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

La formation a une durée de 3 ans (6 semestres), équivalent à 4200 heures

2100 heures de formation théorique dont 60 heures d'Anglais
2100 heures de formation clinique soit (60 semaines de stage)

Les congés sont répartis de la façon suivante (sous réserve de modifications).

2 semaines en Décembre

2 semaines de Printemps

8 semaines d'été

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration

60 crédits européens pour la formation clinique en stage

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier donne accès au grade de licence dans le cadre du système LMD (Licence Master Doctorat). A ce titre une partie de la formation sera délivrée sous la responsabilité de l'Université de Rennes 1.

CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

Le coût de la formation :

Droit de scolarité : 170 € (Tarif pour l'année universitaire 2022/2023)

CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 95 €

Financement :

Possibilité de bourses du Conseil Régional de Bretagne. Les inscriptions se font à la rentrée de septembre.

Prise en charge possible par l'employeur (Transition pro, ANFH...) ou promotion professionnelle.

Conditions matérielles :

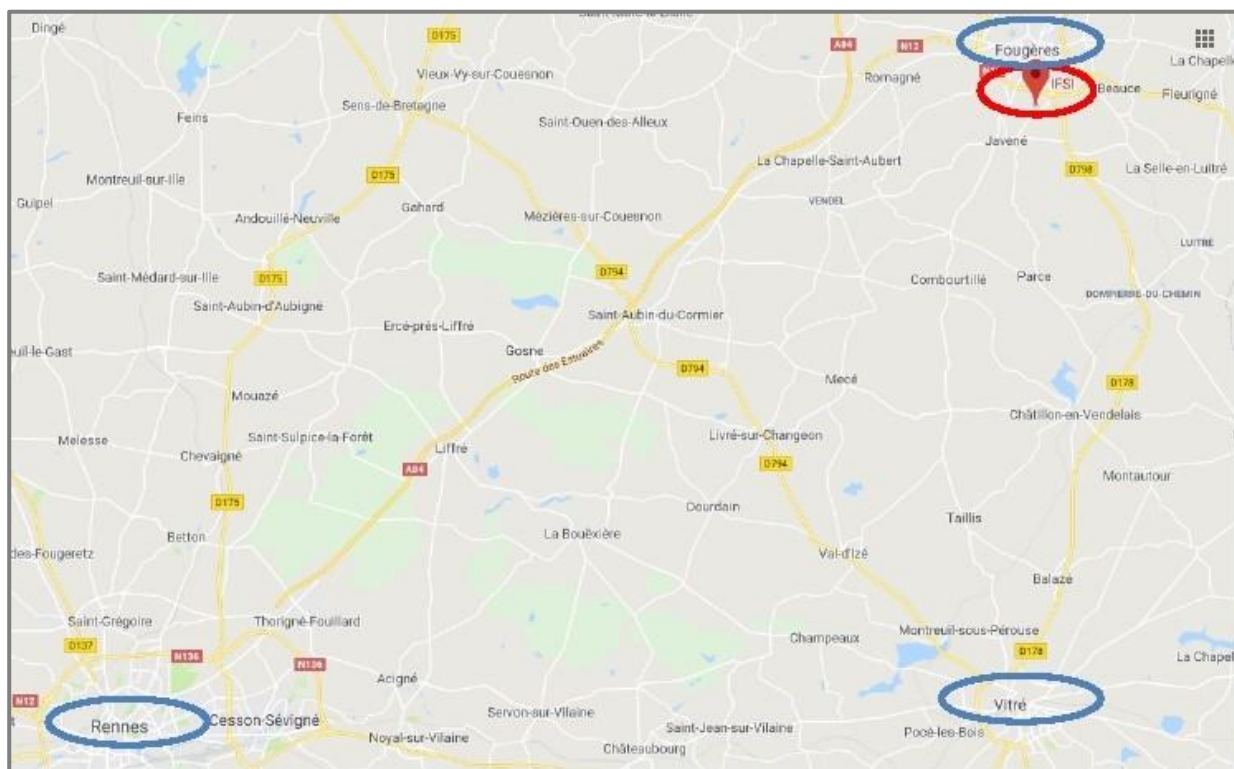
Les repas du midi peuvent être pris sur place. (Réfrigérateurs et micro-ondes)

Pas d'internat, mais des offres de logements sont à dispositions au secrétariat de l'Institut.

Les fournitures scolaires sont à la charge des étudiants.

Un ordinateur est conseillé.

ACCES GEOGRAPHIQUE



IFPS du Centre Hospitalier de Fougères - IFSI

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat - 35133 JAVENE

Géolocalisation : R 21, 35133 Javené, France

Latitude : 48.322762 | Longitude : -1.200109

Tél : 02 99 17 70 94

Site internet : www.ifps-chfougeres.bzh

✉ : secretariat@ifps-chfougeres.bzh

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au jeudi de 8 h à 17 h

Le vendredi de 8 h à 16 h 30

